

Information destinée aux patients

Lisez attentivement cette notice d'emballage. Vous y trouverez tous les renseignements importants concernant ce médicament. Ce médicament vous a été prescrit par votre médecin ou vous a été remis sans ordonnance médicale par votre pharmacien ou votre droguiste. Pour en tirer le meilleur bénéfice, veuillez l'utiliser conformément à la notice d'emballage ou, le cas échéant, aux indications de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

AKUTUR, liquide oral en gouttes

Médicament homéopathique-spagyrique

Quand AKUTUR est-il utilisé?

Selon la conception homéopathique et les principes thérapeutiques de la spagyrie, AKUTUR peut être utilisé en cas d'irritation de la vessie et de l'urètre avec des douleurs pendant la miction.

L'utilisation de ce médicament dans le champ d'applications indiqué est basée sur les principes de l'homéopathie et les principes de la spagyrie.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Il est important de boire une grande quantité de liquide pendant le traitement pour que les voies urinaires soient parfaitement nettoyées. S'il y a récurrence des maux ou s'ils persistent plusieurs jours, de même qu'en cas de fièvre, il faut consulter le médecin. Non traitées, les infections sévères des voies urinaires peuvent avoir de graves conséquences. Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si AKUTUR peut être pris simultanément.

Quand AKUTUR ne doit-il pas être pris ou seulement avec précaution?

AKUTUR ne doit pas être utilisé en cas d'hypersensibilité connue au venin d'abeille (*Apis mellifica* D4) ou à un des autres composants (*Echinacea*). Akutur ne doit pas être utilisé en cas d'affections systémiques évolutives telles que la tuberculose, les maladies des globules blanc (leucémie), les collagénoses (processus auto-immuns généralisés avec modification du tissu conjonctif tel que le lupus érythémateux) et la sclérose en plaques.

Chez les enfants de moins de 12 ans, AKUTUR ne peut être utilisé qu'après une autorisation médicale.

Ce médicament contient 91 mg d'alcool (éthanol) par dose (20 gouttes), cela correspond à 168 mg/ml (16,8 % p/v) d'éthanol. La quantité d'alcool contenue dans la prise de 20 gouttes de ce médicament équivaut à moins de 3 ml de bière ou 1 ml de vin. La petite quantité d'alcool contenue dans ce médicament n'a aucun effet notable.

Veuillez informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste si

- vous souffrez d'une autre maladie
- vous êtes allergique
- vous prenez déjà d'autres médicaments (même en automédication!).

AKUTUR peut-il être pris pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si ce médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments



durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste.

Comment utiliser AKUTUR?

Sauf prescription contraire du médecin: adultes 20 gouttes, adolescents à partir de 12 ans: 10 à 15 gouttes, à prendre 3 à 4 fois par jour dans un peu d'eau, avant les repas.

Chez les enfants de moins de 12 ans, AKUTUR ne peut être utilisé qu'après une autorisation médicale. Veuillez vous conformer au dosage figurant sur la notice d'emballage ou prescrit par votre médecin. En l'absence de l'amélioration escomptée lors d'un traitement chez l'enfant, veuillez consulter un médecin. Si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte, veuillez vous adresser à votre médecin ou à votre pharmacien ou à votre droguiste.

Quels effets secondaires AKUTUR peut-il provoquer?

La prise d' Akutur peut provoquer les effets secondaires suivants: dans de rares cas, des réactions d'hypersensibilité (telles que des éruptions cutanées et très rarement – un essoufflement ou des réactions circulatoires) à l'un des ingrédients (Apis, Echinacea). Dans ces cas, ce médicament doit être arrêté et un médecin doit être consulté. Si vous remarquez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste. Ceci vaut en particulier pour les effets secondaires non mentionnés dans cette notice d'emballage.

La prise de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale). Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec AKUTUR et informez-en votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.

À quoi faut-il encore faire attention?

Stabilité

Ce médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «à utiliser jusqu'au» sur le récipient.

Remarques concernant le stockage

Conserver à température ambiante (15-25 °C).

Conserver hors de portée des enfants.

Remarques complémentaires

Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste.

Que contient AKUTUR?

1 g de liquide (= 1,02 ml / 38 gouttes) contient:

Principes actifs

Acidum benzoicum e resina (HAB) D4 (HAB 5a) 140 mg

Apis mellifica (HAB) D4 140 mg

Argentum nitricum (HAB) D4 140 mg

Berberis vulgaris e cortice (HAB) spag. Peka D2 (HAB 47b) 140 mg

Echinacea angustifolia et aut Echinacea pallida ex planta tota cum floribus (HAB) spag. Peka TM (HAB 47a) 150 mg



Lytta vesicatoria (HAB) D4 140 mg

Solidago virgaurea ex inflorescentibus (HAB) spag. Peka TM (HAB 47a) 150 mg

Excipients

éthanol, eau purifiée.

Contient 21 % de vol. d'éthanol.

Numéro d'autorisation

50847 (Swissmedic)

Où obtenez-vous AKUTUR? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie et en droguerie, sans ordonnance médicale.

Emballage de 50 ml, liquide.

Titulaire de l'autorisation

ebi-pharm ag, Lindachstr. 8c, 3038 Kirchlindach

Fabricant

PEKANA® Naturheilmittel GmbH, D-88353 Kisslegg

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en août 2024 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

